

**Election des représentants du personnel  
A la Commission Consultative Paritaire  
Scrutin du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022**

**PROCES-VERBAL DE CARENCE**

Considérant qu'au 20 octobre 2022, date limite de dépôt des listes de candidats, au siège du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, 14 rue Jeanne Maillotte, CS 71222 59013 Lille Cedex, aucune liste de candidats n'a été déposée,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur Eric DURAND, Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale remplissant les conditions des articles L. 211-1 à L. 211-4 du code général de la fonction publique.

En conséquence les sièges ne pourront être pourvus faute de candidats par voie d'élection initialement prévue le 8 décembre 2022. Le nombre d'électeurs inscrits est de 4919 électeurs.

L'attribution des sièges sera faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité le 8 décembre 2022 conformément à l'article 17 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016.

En conséquence, est dressé le présent procès-verbal de carence de liste de candidats.

Fait à Lille, le 27 octobre 2022

Le Président



Eric DURAND  
Maire de MOUVAUX